

REGLEMENT 2019 DES TRAILS ET RANDOS D'ÉCOUVES & DU PAYS D'ALENÇON

19^e Edition

R A D O N
O R N E



D'ÉCOUVES
& DU PAYS D'ALENÇON

1 & 2 juin 2019

Article 1 - Assurance

Le comité d'organisation du Trail d'Écouves est couvert par une assurance responsabilité civile auprès de la **Mutuelle des sportifs, 2-4 rue Louis David 75782 Paris cedex16.**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, le Comité d'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 2 - Droit d'image

Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement pour la promotion de celui-ci.



Article 3 - CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de le mentionner sur votre bulletin d'inscription.

Conformément à l'article L. 231-3 du Code du Sport seront acceptés : les titulaires d'une licence Athlé Compétition, d'une licence Athlé Santé Loisir option Running ou d'un Pass'Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme et les titulaires d'une licence délivrée par la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP seulement si la mention de non contre-indication de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition figure sur la licence.

Pour tous les autres participants, joindre à l'inscription un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an, le jour de l'épreuve, ou sa photocopie.

Individuelle Accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les autres participants doivent s'assurer personnellement.

Article 4 - Secrétariat

Le samedi 1 juin 2019 :

- **Marche nordique et randonnée** de 8km : à partir de 13h45
- **La Natur'Elles** : retrait des dossards et inscription sur place de 15h00 à 17h30
- **Retrait des dossards pour les épreuves Trail** du dimanche de 16h30 à 19h00

Le dimanche 2 juin 2019 :

- **Randonnées pédestres et marches nordiques 6, 10 et 18 km** : inscriptions de 8h00 à 10h00
- **61 km** : retrait des dossards 6h00 à 6h45 (pas d'inscription sur place)
- **35 km** : retrait des dossards 7h30 à 8h45 (pas d'inscription sur place)
- **16 km** : retrait des dossards 8h30 à 9h45 (pas d'inscription sur place)
- **8 km La Décou'Verte** : retrait des dossards et inscription sur place 9h15 à 10h15
- **Kids Trail** : inscription uniquement sur place 9h15 à 10h15

(Les concurrents devront être en place sur la ligne de départ 10 minutes avant le départ de chaque course.)

Article 5 - Pasta Party et restauration

Le samedi 1 juin à partir de 19h30 : sous chapiteau avec animation musicale



Animation du week-end :

Buvette, restauration rapide, animation musicale. Démonstration de l'association HANDI'CHIENS.



Article 6 - Charte du Trailer

- Le Trail est une course pédestre disputée en semi-autosuffisance. Un camelbak ou un porte gourde est vivement conseillé. Courir en autosuffisance est recommandé.
- Les concurrents doivent effectuer scrupuleusement la totalité du parcours et suivre les parcours balisés par les Organisateurs.
- Ils s'engagent à respecter l'environnement et les propriétés traversées.
- Sur les différents parcours des pointages sont effectués par des Commissaires de course et les classements sont établis après consultation de ces derniers.
- Sur le parcours, lors des traversées des voies ouvertes à la circulation, la sécurité des coureurs est assurée par des Signaleurs.
- Sur l'ensemble des parcours des Commissaires à VTT veillent au bon déroulement de l'épreuve.
- Le Comité d'organisation assure la fermeture des parcours derrière les derniers concurrents.
- En cas d'abandon, afin d'éviter des recherches inutiles, les concurrents doivent rendre leur dossard au Comité d'organisation.
- Respectez les bénévoles sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu.
- Dans l'esprit trail, merci de venir en aide à un concurrent en situation difficile voire dangereuse.
- La population locale ainsi que les bénévoles sont là pour vous permettre de pratiquer votre loisir dans les meilleures conditions possibles : Remerciez les avec un sourire et un petit bonjour.



Article 7 - Les parcours

Départ et Arrivée à Radon, sur le terrain municipal « du feu de la St Jean »

Trails 100% nature tracés sur les chemins et les sentiers forestiers du massif d'Écouves, situé dans le cadre du Parc Naturel Régional Normandie-Maine. Les parcours tourmentés à souhait traversent les endroits les plus secrets et les plus sauvages de la forêt domaniale d'Écouves tout en offrant de nombreux et superbes points de vue sur le bassin d'Alençon.

Course/marche femme La Natur'Elles : 1 boucle de 6 km, 1 point d'eau sur le parcours et arrivée.

Trail 61 km : dénivelé 2050 m. Une seule boucle. 3 ravitaillements et points d'eau sur le parcours et 1 à l'arrivée.

Trail 35 km : dénivelé 1250 m. Une seule boucle. 2 ravitaillements et points d'eau sur le parcours et 1 à l'arrivée.

Trail 16 km : dénivelé 600 m. Une seule boucle. 1 Ravitaillement et point d'eau à mi-parcours et 1 à l'arrivée.

Trail 8km La Décou'Verte : Dénivelé 350 m , 1 ravitaillement à mi-parcours et arrivée.

Article 8 - Catégories

Catégories : Hommes et Femmes*

*Age atteint au 31 décembre

POUSSE DE TRAIL,....6 à 9 ans
POUSSINS,10 à 11 ans
BENJAMINS,12 à 13 ans
MINIMES,14 à 15 ans
CADETS,16 à 17 ans
JUNIORS,18 à 19 ans
SENIORS,20 à 39 ans
MASTERS 1,40 à 49 ans
MASTERS 2,50 à 59 ans
MASTERS 3,60 ans et plus
MASTERS 4,70 ans et plus



Article 9 - Limite de place

Inscriptions limitées :

- 8 km : 500 maximum
- 16 km : 500 maximum
- 35 km : 400 maximum
- 61 km : 250 maximum

Article 10 - Détail des courses

Kid Trail (gratuit) : départ 10h35

- Pousse de Trail 800m, Poussins et Benjamins : 1,5 km, Minimes : 3 km

Trail 16 km (13€) : départ 10h00

- Épreuve ouverte aux coureurs licenciés ou non licenciés à partir de juniors. Pour les mineurs l'autorisation parentale est obligatoire ainsi que le certificat médical.

Trail 35 km (18€) : départ 9h00

- Durée de l'épreuve limitée à 5h00. Ce trail est une épreuve ouverte aux coureurs licenciés ou non licenciés à partir de seniors. Au-delà des délais, les coureurs seront mis hors course et rapatriés vers l'arrivée par l'organisation.

Trail 61 km (28€) : départ 7h00

- Durée de l'épreuve limitée à 10h00
- Course qualificative Ultra Trail du Mont-Blanc® 1 point/3 nouveaux points et également qualificative pour le Grand Raid de la Réunion, the North Face Lavaredo Ultra Trail, le VSB-Trail Verbier Saint Bernard - X - Alpine. Plus d'info sur www.utmb-montblanc.com et www.itra.run.

Ce trail est une épreuve ouverte aux coureurs licenciés ou non licenciés à partir de seniors. Au-delà des délais, les coureurs seront mis hors course et rapatriés vers l'arrivée par l'organisation.

La Décou'Verte 8 km (8€) : départ 10h30

Épreuve ouverte aux licenciés ou non-licenciés, hommes et femmes à partir de cadet. Lot à chaque participant. Certificat médical obligatoire et autorisation parentale pour les mineurs.

Article 10 - Détail des courses

La Natur'Elles 6 km (5€) départ : 18h00

- Épreuve à allure libre ouverte aux féminines de tout âge. Cette épreuve étant sans classement, le certificat médical n'est pas obligatoire. Il est formellement indiqué que les féminines participent sous leur propre responsabilité. Une autorisation parentale est obligatoire pour toute inscription féminine de moins de 18 ans à la date de l'épreuve. Les mineures devront être sous la responsabilité des parents.
- Circuit de 6 km à parcourir 1 fois. Un lot à chaque participante.

Cette course/marche s'inscrit dans une démarche solidaire vis-à-vis de l'association Handi'Chiens. Cette dernière a pour but l'éducation de chiens destinés à des personnes handicapées. L'intégralité des droits d'inscription sera reversée à l'association "Handi'chiens".



Article 11 - Service médical

Samedi 1 juin : Présence d'une équipe de secouristes et d'une ambulance sur le parcours. Un médecin, sur une moto tout terrain, assure la protection médicale sur le parcours.

Dimanche 2 juin : Présence d'équipes de secouristes et de 2 ambulances sur le parcours. Un médecin, sur une moto tout terrain, assure la protection médicale sur l'ensemble des parcours. Les services médicaux positionnés sur le parcours sont habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre la course.



Article 12 - Récompenses Trails

Résultats et remise des récompenses pour la Décou'Verte à 12h30 sur l'aire d'arrivée.

Pour le 61, 35 et 16 kms à partir de 15h30. Seuls les concurrents présents sur le podium peuvent prétendre aux récompenses. Un cadeau souvenir à tous les participants (au retrait du dossard).

Trail 8 km La Décou'Verte : sont récompensés uniquement les 3 premières féminines et les 3 premiers hommes de la course.

Trail 16 km : sont récompensés uniquement les 5 premières féminines et les 5 premiers hommes de la course.

Trail 35 km : sont récompensés les 5 premières féminines et les 5 premiers hommes de la course ainsi que les 3 premier-e-s de chaque catégorie, si pas récompensés au classement scratch.

Trail 61 km : sont récompensés les 5 premières féminines et les 5 premiers hommes de la course ainsi que les 3 premier-e-s de chaque catégorie, si pas récompensés au classement scratch. De plus un T-shirt Finisher sera offert à tous les arrivants du Trail 61 km.

Récompenses aux 3 Clubs les plus représentés sur l'ensemble des trails.

Article 13 - Règlement Randonnées et marches nordiques

Départs et arrivées :

Radon-Ecouves. Terrain municipal de la St Jean.

Les marcheurs doivent suivre les parcours balisés par les organisateurs (homologués par l'ONF) et s'engagent à respecter l'environnement et les propriétés traversées.

Ravitaillements : A mi-parcours et à l'arrivée, à charge de chaque inscrit d'emporter le minimum nécessaire dans son sac à dos.

Droits d'inscription : 5 € avec cadeau souvenir remis à chaque participant. Inscription gratuite pour les -12 ans accompagnés. Après inscription et avant le départ, un bracelet distinctif sera remis à chaque randonneur. Ce bracelet devra être rendu à l'arrivée en échange du cadeau souvenir.

Samedi 1 juin 2019

Rando et marche nordique 8 km (5 €)

Les randos et marches nordiques se déroulant à allure libre, il ne sera donc pas établi de classement.

Dans les secteurs ouverts à la circulation, les marcheurs doivent respecter le code de la route.

Le parcours, sur une seule boucle, est entièrement balisé. La fermeture est assurée derrière les derniers participants par des bénévoles de l'organisation.

Dimanche 2 juin 2019

Randos et marches nordiques 10 et 18 km (5 €) ainsi que randos 6 km (5 €)

- Les randos et marches nordiques se déroulant à allure libre, il ne sera donc pas établi de classement.

- Dans les secteurs ouverts à la circulation, les marcheurs doivent respecter le code de la route.

- Les parcours, sur une seule boucle, sont entièrement balisés. La fermeture est assurée derrière les derniers participants par des bénévoles de l'organisation.